

La déontologie

OBJECTIFS

Connaître les obligations légales de compétence selon la loi Alur n°2014 du 24/03/2014

Les deux heures de déontologie sont obligatoires pour le renouvellement de la carte professionnelle d'agent immobilier

PROGRAMME

Le code de déontologie recouvre plusieurs axes : l'éthique professionnelle, le respect des lois et règlements, la compétence, l'organisation et la gestion de l'entreprise, la transparence, la confidentialité, la défense des intérêts en présence, le conflit d'intérêts, la confraternité, le règlement des litiges, la discipline.

Formation obligatoire suite au décret du 14/02/2020

PUBLIC – PREREQUIS

Professionnels de l'immobilier : agents immobiliers, collaborateurs, individuels, sans prérequis

PEDAGOGIE

Méthode participative et active
Mise en situation et jeux de rôles

MOYENS ET OUTILS

Alternance d'apports de connaissances, d'études de cas pratiques et d'échanges
Support pédagogique remis aux stagiaires

INTERVENANT

Intervenant professionnel extérieur : consultant / formateur en immobilier

MODALITES D'EVALUATION

Positionnement pré et post formation par le formateur
Bilan oral de fin de formation
Appréciation des acquis sur l'attestation de formation
Grille d'évaluation individuelle de fin de formation

DUREE

2 heures (webinaire uniquement)

DATES

10 octobre 2023 de 10h à 12h

PRIX

100 € par stagiaire

CONTACT

Nathalie PRIN : 02 54 53 52 02
CCI CAMPUS CENTRE
16, place Saint Cyran
36000 CHATEAUROUX
02 54 53 52 00
www.campus-centre.fr
fpc@indre.cci.fr
Siret : 183 600 014 000 17
N° d'activité formation : 2436P000136